

refugee council

help and advice



October 2006

Violence domestique – avez-vous besoin d'aide ?

La violence domestique correspond à tout incident impliquant un comportement menaçant, un acte de violence ou de maltraitance entre des adultes qui vivent ou ont vécu ensemble, entre les membres d'une même famille, ou entre des individus qui vivent ou ont vécu sous le même toit et ce, quel que soit leur sexe ou leur préférence sexuelle.

La violence peut prendre des formes diverses :

- **violence physique** ; coups, coups de pied, agression avec ou sans armes, strangulation et coups de couteau
- **abus sexuelle** ; viol, rapports forcés, obligation de regarder ou de prendre part à des actes pornographiques, privation du droit à la contraception
- **maltraitance morale** ; menaces (y compris de mort), dommages aux biens, violence verbale, intimidation, mise sous contrôle
- **maltraitance financière** ; privation de vivres ou de moyens financiers

Si vous êtes victime de mauvais traitements, n'oubliez pas :

- que vous pouvez signaler la maltraitance à un ou plusieurs des organismes suivants : le Service national d'aide aux victimes de violence domestique (National Domestic Violence Helpline), la police, votre médecin ou le Conseil aux Réfugiés (Refugee Council)
- que les informations que vous communiquerez resteront confidentielles et aucune mesure ne sera prise sans votre consentement
- que vous pouvez être hébergé(e) dans un lieu sûr (avec votre enfant) et ce, immédiatement
- que vous pouvez faire une demande d'asile de façon indépendante
- que les signalements de maltraitance sont pris très au sérieux
- que la loi peut vous apporter une protection contre l'auteur des sévices, par exemple, par une action en justice
- que vous pouvez continuer à bénéficier de l'aide des Services Nationaux d'Aide à l'Asile [National Asylum Support Service (NASS)], en fonction des circonstances dans lesquelles vous vous trouvez
- que vous n'êtes pas responsable des actes de maltraitance dont vous êtes victime

Contactez les organismes suivants pour obtenir de l'aide :

Le Service national d'aide aux victimes de violence domestique, au 0808 2000 247 (appel gratuit, 24h/24)

Si vous ne parlez pas anglais, veuillez indiquer quelle langue vous parlez. Il se peut que vous deviez patienter, le temps qu'un interprète soit trouvé. Vous avez également la possibilité d'indiquer quelle langue vous parlez et de donner votre numéro de téléphone : un conseiller et un interprète vous rappelleront.

Police (urgences) [Police (emergency)], au 999



Le service de conseil par téléphone du Conseil aux Réfugiés. Contactez le bureau approprié aux heures de bureau :

London	020 7346 6777
East of England	01473 297 900
West Midlands	0121 620 1515
Yorkshire & Humberside	0113 386 2210